

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

NOTORIÉTÉ DES SERVICES OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

- La différence fondamentale existant entre les lois canadiennes et les lois étrangères, soit le devoir de faire la preuve respectivement de culpabilité et de non culpabilité, semble assez bien connue du grand public mais davantage chez les gens plus âgés.
- Le réflexe spontané de communiquer avec l'Ambassade, en cas de problèmes dans un pays étranger, croît avec l'âge et l'expérience des voyages. Près de la moitié des jeunes ignoraient cette ressource.
- À la lumière des commentaires exprimés, la seule façon de sortir de prison en terre étrangère est la combinaison de trois éléments, soit l'Ambassade, un ou plusieurs avocats et une somme substantielle d'argent.

LE FILM "LA COMBINE"

- Le film est accueilli d'une façon très positive. Ses forces majeures sont l'utilisation d'une situation réaliste, son accessibilité et le fait qu'il force la réflexion. Il est facile de s'y identifier et serait idéal comme instrument pédagogique, en autant qu'il soit soutenu par un professeur et/ou une discussion.
- Ses faiblesses ont trait surtout au scénario du début qu'on qualifie de confus (raisons du départ / nouvel emploi / provenance des billets d'avion). S'ajoutent un élément irréaliste, tel le coup de téléphone annonçant l'annulation du poste de travail. Quelques participantes mentionnent que le film n'est que pure fiction.